

18 JUILLET 2018

## Le plan « *Deep Tech* » opéré par Bpifrance financera davantage de start-ups issues des laboratoires de recherche et développera des innovations à forte intensité technologique.

Paris, 18 juillet 2018 – Lors de la séance inaugurale du Conseil de l'Innovation, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont détaillé les différentes mesures visant à accroître la dynamique de l'innovation en France, dont le plan « *Deep Tech* » opéré par Bpifrance

A l'instar de l'impulsion publique pour l'émergence de l'écosystème des start-ups de la French Tech, le gouvernement ambitionne de capitaliser sur les atouts de la recherche universitaire pour faire de la France une nation phare des *deep tech*<sup>1</sup>. Le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, qui devrait engendrer environ 250 millions d'euros de rendement par an, apporte des moyens nouveaux au service du plan « *Deep Tech* » opéré par Bpifrance. L'objectif de ce nouveau plan sera double : augmenter le nombre de start-ups issues des laboratoires de recherche et leur permettre de grandir grâce à des dispositifs d'accompagnement dédiés.

Le plan « *Deep Tech* » de Bpifrance bénéficiera de 70 millions d'euros chaque année grâce au rendement du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie. Le continuum de financement des start-ups *deep tech*, dont les besoins en capitaux sont plus importants sera renforcé par des aides à la R&D plus ambitieuses.

- **Mise en place de Bourses French Tech Emergence Deep Tech** avec un montant maximum doublé (90 k€) par rapport aux Bourse French Tech Emergence en vigueur pour soutenir de manière plus ambitieuse les premières phases d'études et de faisabilité des projets *deep tech*. Dix millions d'euros y seront consacrés chaque année sous forme de dotations ;
- **Augmentation de la dotation annuelle du concours d'entreprises technologiques i-LAB** grâce à un montant supplémentaire de quinze millions d'euros (14 millions d'euros actuellement). Ce concours français de la *deep tech* a permis en vingt ans d'existence de créer 1974 entreprises dont 70% sont encore en activité.
- **Renforcement du dispositif d'aides individuelles pour les entreprises *deep tech*** doté de 45 millions d'euros par an et réparti à part égale entre subventions et avances récupérables. Il financera des projets dans les phases de R&D, de passage à l'échelle et de pré-industrialisation, pour favoriser l'accès au marché des entreprises *deep tech*. Ces aides seront mises en œuvre par le réseau régional de Bpifrance pour garantir aux entreprises la proximité et la rapidité de décision dont elles ont besoin.

<sup>1</sup> Le terme *deep tech* qualifie des technologies ou des combinaisons de technologies :

- Complexes et fortement différenciantes par rapport aux technologies existantes ;
- Qui présentent de fortes barrières à l'entrée, résultant d'un temps de développement de la technologie (R&D) long et matérialisées, le plus souvent, par une protection de la propriété intellectuelle ;
- Qui ont une forte intensité capitalistique liée à un délai d'industrialisation et/ou de commercialisation long.

Les *deep tech* trouvent généralement leurs origines dans des laboratoires de recherche publics ou privés et se retrouvent notamment dans les sciences du vivant, du numérique et les technologies industrielles.



Ces trois mesures s'ajoutent au dispositif « French Tech Seed » annoncé le 21 juin dernier à Metz par le Premier Ministre. Doté de 400 millions d'euros, issus du troisième volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), il permettra de mieux financer les projets *deep tech* en phase d'amorçage. Destiné à couvrir les coûts de maturation des innovations technologiques de rupture, via des financements en quasi fonds propres accordés avec le privé, ce dispositif financera de jeunes sociétés sélectionnées par des structures labellisées (incubateurs, Sociétés d'accélération du transfert de technologies...) ou lauréates du concours i-LAB et du « Concours d'innovation » du PIA lancé en décembre 2017. L'ambition est de financer une centaine de projets en 2019 (dont une vingtaine bénéficiant d'un investissement supérieur à 250 k€) et jusqu'à 300 projets en 2023 (dont une centaine pour des sommes supérieures à 250 k€).

Le plan « *Deep Tech* » comporte aussi un **volet accompagnement** :

- Des programmes d'accélération dédiés aux *deep tech* seront créés en collaboration avec des structures d'accompagnement existantes, notamment les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).
- Bpifrance travaillera plus étroitement avec le réseau des SATT pour renforcer le lien avec les dispositifs de financement de l'innovation.
- Des programmes de formations à l'entrepreneuriat pour les chercheurs seront également mis en place avec les incubateurs de la recherche publique pour renforcer la culture de la valorisation et l'envie de collaborer avec des entreprises. Enfin, Bpifrance continuera à animer la communauté des lauréats des concours.

*« La forte croissance de l'écosystème des start-ups de la French Tech et des fonds d'investissement de capital-innovation a validé l'efficacité d'une approche « bottom up » de son financement. Nous souhaitons faire bénéficier les projets deep tech issus des laboratoires de recherche de la même logique d'accompagnement et connecter plus fortement le monde de la recherche universitaire et celui de l'entrepreneuriat »,* explique Paul-François Fournier, directeur exécutif de l'innovation de Bpifrance.

## Contact presse

**Anne-Sophie de Faucigny**  
Tél : 01 41 79 99 10  
Mail : [as.defaucigny@bpifrance.fr](mailto:as.defaucigny@bpifrance.fr)

**Annelot Huijgen**  
Tél : 01 41 79 94 48  
Mail : [annelot.huijgen@bpifrance.fr](mailto:annelot.huijgen@bpifrance.fr)

### A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr), [presse.bpifrance.fr](http://presse.bpifrance.fr) — Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse